



Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

Chapitre 6

- 6,1 L'Éternel parla à moïse en ces termes:
- 6,2 "Ordonne à Aaron et à ses fils ce qui suit: Ceci est la règle de l'holocauste. C'est le sacrifice qui se consume sur le brasier de l'autel, toute la nuit jusqu'au matin; le feu de l'autel y doit brûler de même.
- 6,3 Le pontife revêtira son habit de lin, après avoir couvert sa chair du caleçon de lin; il enlèvera sur l'autel la cendre de l'holocauste consumé par le feu, et la déposera à côté de l'autel.
- 6,4 Il dépouillera ses habits et en revêtira d'autres, pour transporter les cendres hors du camp, dans un lieu pur.
- 6,5 Quant au feu de l'autel, il doit y brûler sans s'éteindre: le pontife y allumera du bois chaque matin, y arrangera l'holocauste, y fera fumer les graisses du rémunérateur.
- 6,6 Un feu continu sera entretenu sur l'autel, il ne devra point s'éteindre.
- 6,7 Ceci est la règle de l'oblation. Les fils d'Aaron ont à offrir en présence de l'Éternel, sur le devant de l'autel.
- 6,8 On y prélèvera une poignée de la fleur de farine de l'oblation et de son huile, puis tout l'encens qui la couvre, et l'on en fera fumer sur l'autel, comme odeur agréable, le mémorial en l'honneur de l'Éternel.
- 6,9 Ce qui en restera, Aaron et ses fils le mangeront: il sera mangé sous forme d'azymes, en lieu saint: c'est dans le parvis de la Tente d'assignation qu'on doit le consommer.
- 6,10 Il ne sera pas cuit avec du levain, étant leur portion que j'ai réservée sur mes sacrifices; il est éminemment saint, comme l'expiatoire et le délictif.
- 6,11 Tout mâle parmi les enfants d'Aaron pourra le manger: revenu perpétuel attribué à vos générations sur les combustions de l'Éternel. Tout ce qui y touchera deviendra saint."
- 6,12 L'Éternel parla à moïse en ces termes:
- 6,13 "Voici l'offrande qu'Aaron et ses fils présenteront au Seigneur, chacun au jour de son onction: un dixième d'épha de fleur de farine, comme oblation, régulièrement; la moitié le matin, l'autre moitié le soir.
- 6,14 Cette oblation, accommodée à l'huile dans une poêle, tu l'apporteras bien échaudée, pâtisserie d'oblation divisée en morceaux, que tu offriras, comme odeur agréable, à l'Éternel.
- 6,15 Tout pontife, appelé par l'onction à lui succéder parmi ses fils, fera cette oblation. Tribut invariable offert à l'Éternel, elle doit être entièrement consumée.
- 6,16 De même, toute oblation d'un pontife sera brûlée entièrement, on n'en mangera point."
- 6,17 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 6,18 "Parle ainsi à Aaron et à ses fils: Ceci est la règle de l'expiatoire. A l'endroit où est immolé l'holocauste, sera immolé l'expiatoire, devant l'Éternel: il est éminemment saint.
- 6,19 Le pontife expiateur devra le consommer; c'est en lieu saint qu'il sera consommé, dans le parvis de la Tente d'assignation.
- 6,20 Tout ce qui sera en contact avec sa chair deviendra saint; s'il rejallit de son sang sur un vêtement, la place où il aura jailli sera lavée en lieu saint.
- 6,21 Un vaisseau d'argile où il aura bouilli, sera brisé; que s'il a bouilli dans un vaisseau de cuivre, celui-ci sera nettoyé et lavé avec de l'eau.
- 6,22 Tout mâle parmi les pontifes pourra en manger; il est éminemment saint.
- 6,23 Mais tout expiatoire dont le sang serait introduit dans la Tente d'assignation pour faire expiation dans le sanctuaire, on n'en mangera point; il sera consumé par le feu.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions